



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 octobre 2024.

Nombre de Conseillers
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16/10/2024.

Étaient présents : Bruno FORT ; Sophie GROS ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET ; adjoints. Bernard MICHAUD ; Thierry LEGER ; Annabelle LEANDRO ; Marie DICORATO ;

Absents : Patricia JANTET ; David COUNORD ; Francisco MARTINEZ.

Pouvoirs : Julio CASTANEDA à Christian COCHET ; Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD ; Christine LECHON à Marie DICORATO.

Secrétaire de séance : Thierry LEGER.

D 2024-13 ACHAT PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AE 125 APPARTENANT AUX CONSORTS PITRAT.

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'achat d'une parcelle cadastrée AE 125 d'une surface de 264 m² appartenant aux consorts PITRAT.

L'achat de cette parcelle rentre dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PAAD) du PLU de CHAZEY-BONS.

L'acquisition porte sur une surface de 264 m² au prix de 9 000 €.

Il demande à l'assemblée d'émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise M. le Maire à informer les consorts PITRAT de cette décision et à signer tout document découlant de la présente délibération,
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Belley pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance le 22/10/2024.

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

